



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016-2020

19^{ème} séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>	RAPPORT
1. IDÉE	1
2. SONDAGE	2
3. ENVOIS DE BONS À ENCAISSER DANS TOUS LES COMMERCE ET CHEZ LES ARTISANS, HORS GRANDE DISTRIBUTION	2
4. OBJECTIFS DE L'ACTION	2
5. RÉALISATION DE L'ACTION	3
6. COMMUNICATION AUX ENTREPRISES	3
7. COMMUNICATION AUX PARTICULIERS	3
8. BUDGET	3
9. PROCHAINES ÉTAPES	4
10. CONCLUSION	4
11. PROJET D'ARRÊTÉ	5

**DU
CONSEIL COMMUNAL
AU
CONSEIL GÉNÉRAL**

POUR UNE ACTION DE SOUTIEN EN
FAVEUR DES COMMERÇANTS,
ARTISANS ET HABITANTS DE SAINT-
BLAISE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. IDÉE

La Covid-19 a fait des victimes économiques, tant du côté des entreprises que des particuliers. Neuchâtel est un des cantons suisses dont les entreprises ont le plus annoncé des RHT (réduction horaire de travail).

Dans le canton de Neuchâtel, plus de 3'800 entreprises ont déposé un préavis de RHT et 49'000 places de travail (= majorité des emplois du secteur privé) sont concernées par ces mêmes RHT.

Certains commerces, pendant la COVID-19, ont dû complètement fermer (restaurants, cafés, bars, commerces proposant d'autres marchandises que des biens de consommation courante, salons de coiffure, instituts de beauté, salons de massage, installations publiques en libre-service telles que les stations de lavage, salons de toilettage pour animaux, etc.)

D'autres commerces et artisans ont été victimes par ricochet de la situation.

Sous l'impulsion d'un groupe interpartis composé de Mme V. Loosli (ENT), MM. C. Constantin (PLR), M. Renaud (PS) et C. Guinand (conseiller communal), il a été décidé d'œuvrer pour trouver une solution de « relance » de l'économie locale.

Des actions de distribution de bons d'achat auprès des commerçants et chez des artisans ont été réalisées à Vouvry (VS), Bienne (BE) et Milvignes (NE).

2. SONDAGE

Sur la base d'un questionnaire envoyé aux membres de l'Association des commerçants et indépendants de Saint-Blaise (ACISB), 33 commerçants et artisans ont été sondés. L'action réalisée à Vouvry leur a été brièvement présentée (lien sur www.vouvry.ch). Sur la base de celle-ci, il leur a été demandé s'ils étaient favorables à une telle action et s'ils y participeraient si elle était mise en œuvre.

	OUI	NON	Pas répondu
Je suis favorable à l'action	29	2	2
Je participe à l'action	28	3	2

Sur la base des résultats du questionnaire, il apparaît que l'écrasante majorité des questionnés est favorable à l'action et y participera. Nous considérons cet échantillon comme représentatif des commerçants et des artisans du village.

3. ENVOIS DE BONS À UTILISER DANS TOUS LES COMMERCES ET CHEZ LES ARTISANS, HORS GRANDE DISTRIBUTION

Sur la base de diverses expériences, deux bons d'une valeur totale de CHF 50.00 seront distribués à tous les habitants de Saint-Blaise, des plus jeunes aux plus âgés. Ces bons ne sont pas remboursables et il n'y aura pas de retour de monnaie.

Les points suivants ont été vérifiés :

- L'octroi du bon à des personnes au bénéfice de l'aide sociale ne sera pas pris en compte dans le calcul de l'aide matérielle qui leur est octroyée.
- Les bons ne seront pas pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires.
- Les bons ne seront pas à mentionner sur la déclaration fiscale.
- Pour une question de lutte contre la falsification et à but de contrôles, les bons seront numérotés, personnalisés et imprimés sur du papier sécurisé (filigrane ou photocopies rendues impossibles).

4. OBJECTIFS DE L'ACTION

1. Soutenir les commerçants et les PME qui ont souffert de la crise de la COVID-19.
2. Encourager les Saint-Blaisois-e-s à consommer (réflexe du commerce local) dans les petits commerces, les restaurants, auprès des indépendants et auprès des PME de Saint-Blaise.
3. Rendre attentifs les Saint-Blaisois-e-s à la diversité du tissu économique de la commune.

4. Apporter une bouffée d'oxygène aux particuliers souffrant financièrement de la situation de la COVID-19 (baisse de revenu, perte d'emploi).
5. Bénéficier des expériences de cette action pour encore mieux connaître la diversité économique du village et pour disposer d'une vue globale des commerçants et artisans sis à Saint-Blaise.

5. RÉALISATION DE L'ACTION

Les commerçants et indépendants seront invités pour la présentation de l'action (Conseil communal et groupe de projet). Les commerçants et indépendants seront associés à la réalisation finale de l'action (dans quels commerces quel bon sera utilisable ?).

L'action démarrera le 1^{er} juillet et pourrait durer 3 mois.

Les commerçants et artisans déposeront les bons utilisés à l'administration communale, qui les remboursera par virement dans un délai de 2 jours ouvrables.

6. COMMUNICATION AUX ENTREPRISES

L'information sera diffusée de la manière suivante :

- Invitation à toutes les entreprises et à tous les commerces à participer à l'action (courrier et Bulcom)
- Présentation de l'action à la salle de gymnastique
- Sur www.saint-blaise.ch, publication des entreprises qui participent à l'action
- Affichette sur les vitrines des commerçants et des artisans pour signaler qu'ils participent à l'action.

7. COMMUNICATION AUX PARTICULIERS

L'information sera diffusée de la manière suivante :

- Conférence de presse (Conseil communal et membres du groupe de projet)
- Présentation du concept dans le Bulcom
- Présentation de l'action sur le site de la commune
- Envoi du mailing personnalisé
- 1 à 2 annonces dans le Bulcom pour rappeler l'action.

8. BUDGET

Nombre d'habitants :	3'226
Nombre de bons :	6'452
Valeur théorique cumulée des bons :	CHF 161'300.00
Frais d'impression, d'envoi et divers	CHF 8'300.00
Montant total du crédit	CHF 170'000.00

A noter que selon l'expérience de communes ayant participé à des opérations similaires, le taux d'utilisation des bons s'est monté entre 60 % et 70 %.

11. PROJET D'ARRÊTÉ

ARRÊTÉ RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE DE CHF 170'000.00 POUR UNE ACTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DES COMMERÇANTS, ARTISANS ET HABITANTS DE SAINT-BLAISE

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,
vu le rapport du Conseil communal du 3 juin 2020,
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,
vu le règlement communal sur les finances du 26 avril 2018,
entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,

a r r ê t e :

Art. premier.- Un crédit budgétaire de **CHF 170'000.00** est accordé au Conseil communal sur l'exercice 2020 pour la distribution de bon d'achats à toute la population. Ces bons seront utilisables auprès des commerçants et artisans saint-blaisois participant à l'action.

Art. 2.- La charge sera portée au compte de résultat portant numéro 3635000 85000.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4.- Le présent arrêté entrera en vigueur de suite (clause d'urgence).

Saint-Blaise, le 11 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
le président le secrétaire

Marc Renaud

Eduardo dos Santos Dias